



CHARTRES  
MÉTROPOLE

# Information aux habitants des communes de Houx et Champseru

## Nouvelle organisation pour la gestion de vos déchets

Madame, Monsieur,

Depuis le 1er janvier 2018, votre commune a intégré la communauté d'agglomération Chartres métropole qui compte, parmi ses compétences, la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Depuis cette date, l'agglomération a donc repris la gestion du service public d'élimination des déchets ménagers. Pour la collecte, le service a continué à être assuré par la société Pizzorno, conformément au contrat en cours.

Pour le traitement des déchets, Chartres métropole a passé une convention avec SITREVA qui arrive à échéance au 31 janvier 2020. A compter de cette date, l'agglomération va donc assurer le traitement des déchets collectés sur votre commune, ce qui va conduire à un changement de lieux de déchargement des collectes.

Chartres métropole et la Société Pizzorno se sont rapprochées pour définir une nouvelle organisation des tournées de collecte qui tient compte du changement des sites de traitement des déchets. Cette réorganisation est mise en place jusqu'à la fin du contrat, soit au 31 juillet 2020.

**Concrètement, vous allez changer de jours de collecte pour vos déchets, à compter du 1er février 2020. Reportez-vous à votre calendrier pour connaître les nouveaux jours de ramassage de vos déchets.**

A noter, seuls les jours de collecte se trouvent modifiés. En tant qu'usagers du service, vous utilisez vos bacs roulants à présenter la veille au soir du ramassage, à partir de 19h.

En cas de jour férié, les rattrapages sont précisés sur le calendrier.

Concernant la collecte du verre, vous utilisez les conteneurs d'apport volontaire existant pour déposer vos bouteilles et bocaux en verre.

Enfin, la collecte des objets encombrants en porte-à-porte se poursuit. Elle a lieu 2 fois dans l'année, dans chaque commune. Pour toute question concernant ce service, contactez dès à présent Chartres métropole.

Pour mémoire, les gravats, déchets végétaux, cartons en vrac, déchets dangereux, etc... ne sont pas collectés avec les ordures ménagères ; ils doivent être déposés en déchetterie. Vous avez accès aux déchetteries de l'agglomération (une carte vous est fournie sur place, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois). Par voie de convention, Chartres métropole et SITREVA s'organisent pour vous permettre également de continuer à utiliser votre déchetterie habituelle.

Enfin, la collecte des déchets végétaux en apport volontaire reprendra à compter du 1er avril 2020. Une information vous sera diffusée préalablement à cette reprise de service.

***Attention, Chartres métropole diffusera un nouveau calendrier de collecte pour le second semestre 2020, dès que le service sera organisé, suite à la fin du contrat avec la société Pizzorno.***

Pour toute question ou en cas de difficulté à propos de la gestion de vos déchets, contactez le numéro vert-Info Déchets de Chartres métropole :

 **N° Vert 0 800 22 20 36**

*Appel gratuit d'un poste fixe*

Nous vous remercions, par avance, de votre contribution au bon fonctionnement de ces services.

***Retrouvez les calendriers de collecte  
et les consignes de tri sur [Chartres-metropole.fr](http://Chartres-metropole.fr)***